COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT de MOSELLE

PV 7 - Réunion classement. *(par téléphone)*

Réunion Plénière : du 3 Février 2022
Présidence de séance : M. André PETTE.
Présents : Michel GOTTE, Michel WIRIG

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

Réunion pour finaliser les dossiers à envoyer à la CRTIS, afin de prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Proposition de classement des dossiers à envoyer à la CRTIS

Niveau T4
Holving : stade municipal -nni-57 330 01 01
AOP du : 17.10.2008
Echéance du : 30.06.2021

Niveau T5
Sarralbe : stade municipal 1 -nni-57 628 01 01
AOP du : 28.09.2018
Echéance du : 07.06.2021

DIVERS :

Hesse stade municipal -nni-57 321 01 01
La Commission accuse réception d'un courrier de Mr le Maire, certifiant que le stade municipal n'est plus destiné à la pratique du football.
Transmis a la CRTIS

FAFA

Pour permettre le versement de la subvention FAFA aux maîtres d'ouvrage dont le dossier a été accepté, la CRTIS a fait procéder à des visites de chantier.
Sarralbe : rapport fin de travaux (arrosage intégré)
Holving : rapport fin de travaux (vestiaires club house)

Commission Fédérale :

Commission enregistre l'annulation de la subvention suivante (à la suite de la réception d'un courrier/courriel du porteur du projet et/ou de la Ligue) : - S. REUNIS CREUTZWALD 03 - GRAND EST - n°5602210302 : Aide de 17 500 € validée administrativement par la L.F.A. le 30/06/2021 Cela représente une annulation totale de l'engagement à hauteur de 17 500 €

ECLAIRAGE

E 6

Sarralbe : stade municipal 2 -nni-57 628 01 02 (28.01.2022)
Eclairement moyen : 153
Facteur uniformité : 0.84
Mini/max :0.69
Niveau E 6

E 7

Nilvange : stade Lucien Noirot -nni-57 508 01 01 (23.11.2021)
Eclairement moyen : 112
Facteur uniformité : . 0.78
Mini/max :0.55
Niveau E 7